



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général  
Paris, le 2 MAI 2020

Paris, le

DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES  
PERSONNELS

BUREAU DES  
PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS

Le ministre de l'intérieur

à

destinataires *in fine*

**OBJET :** Actualisation du calendrier de l'instruction relative à l'avancement et la promotion au choix des personnels des corps administratifs au titre de l'année 2021.

**Référence :** Instruction n°2020-04 du 14 février 2020.

L'instruction du 14 février 2020 avait fixé le calendrier et les modalités de préparation des campagnes d'avancement et de promotion des personnels administratifs au titre de l'année 2021.

La mise en place du confinement national entre le 17 mars et le 10 mai 2020 pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 a remis en cause les premières échéances de préparation de ces campagnes, imposant une actualisation de l'ensemble des calendriers initialement définis.

Dans ce contexte, l'organisation des campagnes d'avancement et de promotion des personnels administratifs s'appuie sur le calendrier suivant :

Descriptif de l'étape	Date butoir catégorie A (dont grade à accès fonctionnel - GRAF)	Date butoir catégorie A (hors GRAF)	Date butoir catégorie B	Date butoir catégorie C
Date d'arrêt des listes des agents ayant vocation par la DRH/BPA	31 mars 2020			
Transmission à la DRH/BPA des entretiens professionnels des agents remplissant les conditions pour être promus	15 juin 2020			
Fiabilisation des vocations par le BPA	22 juin 2020	1 <sup>er</sup> juillet 2020		

Descriptif de l'étape	Date butoir catégorie A (dont grade à accès fonctionnel - GRAF)	Date butoir catégorie A (hors GRAF)	Date butoir catégorie B	Date butoir catégorie C
Transmission à la DRH (BPA) des pré-propositions de liste d'avancement et des dossiers individuels afférents par les services centraux et déconcentrés de la région Ile-de-France	<b>6 juillet 2020</b>			
Transmission à la DRH (BPA) des propositions de liste d'avancement et des dossiers individuels afférents pour les préfectures de région (hors Ile-de-France)	<b>31 juillet 2020</b>	<b>28 septembre 2020</b>		
Diffusion des résultats par la DRH (BPA)	16 décembre 2020	16 décembre 2020	15 décembre 2020	17 décembre 2020

Votre attention est appelée sur l'obligation réglementaire vous imposant de procéder chaque année à des entretiens professionnels avec l'ensemble des collaborateurs placés sous votre autorité. Ainsi, les comptes-rendus d'entretien des agents ne remplissant pas les conditions pour un avancement en 2021 devront être finalisés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Vous pourrez, en tant que de besoin, mener un dialogue social préparatoire non formalisé avec les représentants élus du comité technique de proximité de votre service.

Je vous remercie de veiller au strict respect de l'instruction du 14 février 2020 ainsi actualisée et vous invite à me faire remonter toute difficulté que vous rencontreriez dans l'application de ces dispositions.

Pour le ministre et par délégation,  
Le sous-directeur des personnels

Guillaume DOUHERET